

DOSSIER DE PRÉSENTATION

SIP TOURS

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), la gestion fiscale des particuliers sera implantée dans 3 services des impôts des particuliers (SIP), situés à Chinon, Loches et Tours.

S'agissant du SIP de Tours, il résulte de la fusion des SIP de Tours Nord-Ouest et Tours Sud-Est. Le périmètre retenu comprendra l'ensemble des communes de la Métropole Tours Val de Loire. La constitution de ce nouveau périmètre s'accompagnera ensuite du transfert de la gestion de communes gérées précédemment par les deux SIP de Tours vers les SIP de Chinon et Loches.

Par ailleurs, le nouveau SIP de Tours au périmètre redimensionné assurera l'accueil du site de Tours Champ-Girault et la gestion des amendes transférées de la Trésorerie Hospitalière et Amendes.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

Les emplois concernés par ce projet sont présentés ci-après.

Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/20)					
	A+	A	B	C	Total
SIP Tours Nord Ouest	1	2	9	22	34
SIP Tours Sud Est (dont accueil)	2	2	17	29	50
Total	3	4	26	51	84
Emplois à implanter (+)					
	A+	A	B	C	Total
Gestion des amendes (THA)		1	2	2	5
Total		1	2	2	5
Emplois à transférer (-)					
Au SIP Chinon		1	15		16
Au SIP Loches			10		10
Total		1	25		26
Emplois cible					
Total	2	4	56		62

L'opération entraîne le transfert de :

- 5 emplois en provenance de la Trésorerie Hospitalière et Amendes (1A, 2B et 2C) ;
- 16 emplois vers le SIP de Chinon ;
- 10 emplois vers le SIP de Loches.

Il est précisé que le nombre de A est dimensionné à 4 au démarrage pour favoriser la transition et qu'il a vocation à passer à 3 au 1^{er} septembre 2021.

2. LA CONDUITE DU PROJET

2.1 LE PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage du projet

Le pilotage opérationnel est assuré par le référent départemental NRP.

La programmation et le suivi des travaux sont assurés par la Division budget, immobilier et logistique.

Le calendrier du projet

L'état d'avancement du projet	Présentation du projet aux responsables des services concernés	07/06/2019
	Présentation des plans au futur responsable	04/03/2020
	Présentation du projet et des plans aux agents concernés	04/03/2020
Les étapes à venir	Groupe de travail CHS-CT (le cas échéant)	
	CHS-CT	
	Comité technique local	21/10/2020
	Travaux ⁽¹⁾	< 31/12/2020
	Installation des agents	01/01/2021

⁽¹⁾ à l'issue des travaux et du transfert aux SIP de Chinon et de Loches des emplois relatifs au nouveau périmètre de compétence géographique, le SIP de Tours sera installé sur un seul étage (6^e). Dans l'attente du mouvement au 1^{er} septembre 2021, les agents des SIP de Tours ne souhaitant pas suivre la mission à Chinon ou à Loches et perdant leur emploi seront installés au 3^e étage où ils travailleront à distance pour les SIP de Chinon et de Loches.

2.2 LA COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Auprès des personnels concernés	17/06/2019 et 16/07/2019 (Loches) – 04/07/2019 (Tours) – 20/06/2019 (Amboise)
Auprès des instances du dialogue social	CTL : 17/06/2019 – 03/09/2019 – 12/11/2019 – 07/01/2020 – 07/07/2020 CHSCT : 27/06/2019 – 10/07/2019 - 16/07/2020

2.3 LA PARTICIPATION DES AGENTS

Après une phase préalable de discussion avec le chef de service concerné, le projet et la première version des plans de réinstallation au 6^e étage du site de Tours Champ-Girault ont été présentés aux agents, le 4 mars 2020.

À cette occasion, les agents ont formulé les questions, remarques et observations suivantes concernant les conditions de travail :

- les agents des SIP de Tours Nord-Ouest et Tours Sud-Est ont essentiellement manifesté le souhait de décider eux-mêmes du positionnement des bureaux et des cloisons ;
- ils ont également évoqué le manque de sanitaires pour les femmes ;
- ils ont marqué une préférence pour installer les « B assiette » au milieu des agents de leur secteur ;
- ils portent une attention sur l'isolation phonique et sur l'ergonomie des postes de travail.

Le projet d'installation du service des amendes au rez-de-chaussée du site de Tours Champ-Girault a été présenté le 20 août 2020 aux agents concernés.

Ces sujets sont pris en considération dans les plans présentés en annexe 1.

2.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Sans objet

3. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1 LE TRAVAIL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail

Afin d'enrichir et d'accompagner la démarche relative au NRP dans ses aspects « métiers », des groupes de travail (GT) ont été constitués. Ils ont associé des agents, des chefs de service, des auditeurs, ainsi que des représentants du pôle métier et du pôle pilotage et ressources.

Piloté par le pôle gestion fiscale (PGF), le GT SIP s'est réuni 3 fois, les 12 septembre, 10 octobre et 18 décembre 2019.

Par une analyse partagée, permettant notamment de prendre en compte les retours d'expérience des fusions précédentes, ces réunions ont permis d'identifier les conditions et les moyens à réunir pour faciliter le démarrage des trois futurs SIP, sans rupture de mission, en toute sécurité en termes d'organisation et d'exécution des process et d'accompagnement des équipes.

Pour cela, trois thèmes ont été portés à la réflexion du GT SIP, fixés par la lettre de mission rédigée par le directeur :

- les missions des SIP et leur organisation ;
- le management d'une équipe élargie ;
- les moyens mis en œuvre dans l'accompagnement de la fusion des SIP.

Les réflexions conduites au sein du GT SIP ont mis en évidence la nécessité, préalablement aux

opérations de fusion, d'harmoniser les méthodes de travail, d'associer les agents à la réflexion, d'organiser des échanges entre les SIP fusionnés, et de mettre en place un pilotage des opérations de fusion et ce, afin de parvenir à une organisation adaptée et opérationnelle dès le début d'exercice des nouvelles structures.

En termes organisationnels, afin de tenir compte des évolutions à venir, notamment la réforme de la TH, le développement des questions spécifiques et complexes générées par le PAS, et par conséquence, le besoin d'étendre à tous le SIP une cellule expertise, le GT SIP a entériné le principe d'une organisation en trois pôles avec trois adjoints :

- un pôle gestion avec une polyvalence assiette/recouvrement ;
- un pôle expertise ;
- un pôle transverse.

Les travaux conduits au sein du GT SIP ont également permis de mettre en évidence l'existence de pratiques différenciées entre services et d'identifier les process qu'il est prioritaire d'harmoniser afin de parvenir à une organisation adaptée et opérationnelle dès le début d'exercice des nouvelles structures :

- en matière d'assiette et de contentieux : le suivi de la relance des défaillants, la mise à jour de la TH, les modalités de traitement du gracieux et du contentieux (la note de JF-1A du 21 mai 2019 rappelle et précise au réseau les principes et modalités de traitement des demandes gracieuses des particuliers) ;
- en matière de recouvrement : l'organisation et le pilotage de la mission, les empêchements à poursuite, la gestion des dossiers de surendettement, et, de manière moins prioritaire, les méthodes d'enregistrement du contentieux ;
- en matière de comptabilité : les problématiques spécifiques liées aux différences d'environnement sur lesquels travaillent actuellement les services (comptabilité DDR3 pour les SIP et comptabilité RSP MEDOC pour les SIP-SIE, ces deux types de comptabilité ayant, a priori, vocation à perdurer jusqu'au passage à RSP forcé et RSP MEDOC) sont sources de pratiques différenciées liées aux exigences de ces applications. Néanmoins, des mesures d'harmonisation et de simplification des pratiques ont été identifiées sur des questions de classement et d'archivage des différents documents et pièces justificatives relatives aux opérations bancaires, aux relevés de la banque de France, à la gestion des comptes d'imputation provisoire, aux excédents de versement.

En matière d'archivage, la note départementale du pôle pilotage et ressources du 6 février 2020, diffusées aux responsables des SIP, répond aux principales questions soulevées dans le cadre des travaux du groupe. Une arborescence type des fichiers dématérialisés partagés ainsi que ses modalités d'implantation et d'enrichissement sera proposée par le PGF.

Les travaux d'harmonisation et de mutualisation des pratiques résultant des décisions du GT SIP, s'appuyant notamment sur les enseignements des audits réalisés sur l'organisation et le pilotage du recouvrement et sur la codification et le suivi des empêchements à poursuite, mais également sur les travaux réalisés au sein d'un groupe de travail dédié à la comptabilité qui s'est réuni le 30 janvier 2020, feront l'objet d'un suivi dans le cadre des prochaines réunions qui seront programmées au cours du dernier quadrimestre.

Les travaux du GT SIP se poursuivront ainsi au cours du dernier quadrimestre 2020 pour assurer, dans la continuité des précédentes réunions, l'accompagnement des équipes et l'appropriation des tâches à effectuer. Les chefs de service seront réunis régulièrement afin de suivre, aux côtés de la direction, l'avancement des travaux préparatoires. Un rétroplanning des travaux préparatoires nécessaires à la création des trois SIP, dont le suivi sera assuré par un référent nommé au sein du PGF, est en cours d'élaboration par les services de direction.

La nouvelle organisation du SIP de Tours s'appuiera sur 3 secteurs dédiés à la gestion, au recouvrement et au traitement des amendes et conservera la fonction accueil.

Ouverture au public

Les horaires d'ouverture de l'ensemble des sites du département (hormis la Trésorerie de Val Touraine Habitat) ont été harmonisés à l'été 2020. Les services sont désormais ouverts au public tous les jours, de 9 h 00 à 12 h 00 avec ou sans rendez-vous et de 13 h 30 à 16 h 00 exclusivement sur rendez-vous.

Les SIE reçoivent uniquement sur rendez-vous, le matin et l'après-midi.

Cette organisation sera maintenue dans le futur SIP de Tours.

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP TOURS	Horaires variables répartis sur 5 jours ouvrés	Pas de changement

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP TOURS	Restauration collective	Sans modification

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorganisation
SIP TOURS	Nombre de places limité et stationnements extérieurs	Stationnements extérieurs (au-delà du nombre de places limité)
THA	Stationnements extérieurs	

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES PRINCIPALES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

	AMBOISE	CHINON	JOUE LES TOURS	LOCHES	TOURS
AMBOISE		68,0	28,0	35,6	25,3
CHINON	68,0		40,9	61,0	46,1
JOUE LES TOURS	28,3	40,9		40,4	6,4
LOCHES	35,6	61,0	40,4		40,1
TOURS	25,3	46,1	6,4	40,1	

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
Sans objet	-	-	-

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Sans objet	-	-

3.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL

Les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique) seront conservées ou améliorées dans le cadre des travaux d'aménagement.

Les conditions de sécurité seront maintenues au même niveau.

3.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS

Le nombre de postes de travail sera adapté et le mobilier existant sera conservé.

Une attention particulière sera portée au nombre d'ordinateurs portables dont la proportion sera portée à 50 % *a minima* d'ici à 2022 afin de réagir efficacement en cas de nouvelle crise sanitaire et d'accroître les possibilités de télétravail conventionnel.

Les opérations de déménagement seront assurées par l'équipe logistique ou un prestataire privé.

4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

Tous les agents potentiellement concernés par les opérations liées au nouveau réseau de proximité se sont vus proposer un entretien personnalisé ponctué par un compte rendu contradictoire. Ces entretiens se sont déroulés au cours du dernier quadrimestre 2019 et jusqu'au début mars 2020.

Un questionnaire en ligne a été adressé le 1^{er} octobre 2020 à chaque agent concerné par une restructuration au 1^{er} janvier 2021 afin de recueillir ses souhaits d'affectation.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
SIP TOURS NORD-OUEST	1	2	10	18	31
SIP TOURS SUD-EST	2	2	17	25	46
T. HOSPITALIÈRE ET AMENDES		1	0	3	4
Total	3	5	27	46	81

4.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En fonction de leurs connaissances acquises, les agents de catégorie A, B et C, se verront proposer un parcours de formations aux fondamentaux, de formations « métier » et de formations optionnelles complémentaires dont le détail figure en annexe 3.

Chaque fois que possible, ces formations seront organisées localement.

4.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

L'ensemble des agents le souhaitant ont été reçus en entretien individuel par la Direction. Les entretiens ont été conduits par un binôme composé selon les cas par le Directeur du Pôle Pilotage et ressources, ses deux adjoints et le responsable de la Division RH.

Ces entretiens ont donné lieu à l'établissement d'un compte rendu contradictoire.

Ils ont permis aux agents d'exposer leur souhait s'agissant notamment d'une éventuelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle, et de recevoir des informations en matière de garanties accordées en matière de mobilité (priorités) ou de rémunérations (prime de restructuration de service...).

Le détail des entretiens réalisés par service figure en annexe 4.

4.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Certaines situations (handicap...) feront l'objet d'une attention particulière.

ANNEXES

1	Plans existants et projetés
2	Dossier technique amiante
3	Formation professionnelle
4	Liste des entretiens individuels NRP (volontariat)

Dossier de présentation actualisé au 01/10/2020